## **DIMANCHE 5 juin 2016**

Stade de la garenne, 86410 Verrières

### **BROCANTE AUTO MOTO**

# Règlement intérieur et bulletin d'inscription

- **Préambule :** Pour cette 1ère brocante auto moto, une brocante est organisée par l'APE de Verrières, le dimanche 05 juin 2016, de 9h à 18h, au stade de la garenne. Si cette manifestation ne devait pas avoir lieu pour cas de force majeure ou cause indépendante des organisateurs, y compris les conséquences d'un sinistre de quelque origine que ce soit, les sommes versées resteraient acquises de plein droit à l'association organisatrice.
- **Article 1 :** Cette brocante est exclusivement réservée aux pièces détachées à la documentation, l'outillage, l'habillement, les miniatures, les vieilles mécaniques, les accessoires, les produits d'entretien **se rapportant aux véhicules d'époque**. La distribution de prospectus est interdite en dehors des stands.
- **Article 2 :** Tous les objets qui n'ont pas de rapport avec ceux définis à l'article 1 sont interdits. Les organisateurs se réservent le droit de les faire enlever d'office, aux frais du vendeur. Il est interdit de vendre des produits à base d'amiante ou dangereux, l'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'intervention des autorités en charge de ces contrôles.
- Article 3 : Le prix de l'emplacement et la date de clôture des inscriptions sont mentionnés dans le bulletin d'inscription. Le seul moyen de paiement sera le chèque. Il sera établi à l'ordre de l'APE de Verrières. Toute personne n'ayant pas réglé la totalité de sa réservation, sera interdite d'exposition.

### Le dossier d'inscription doit être accompagné :

- du présent bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- du paiement intégral de la réservation à l'APE de Verrières.
- **Article 4:** Par courrier, les demandes d'inscription sont à adresser à :

#### **APE DE VERRIERES**

Place de la mairie 86410 Verrières

Pour prétendre à un remboursement, tout désistement du Vendeur doit être formulé par lettre à cette même adresse, au plus tard le vendredi 20 mai 2016 à midi. Passé ce délai, la réservation ne sera pas remboursée.

**Article 5 :** Chaque demande d'admission fait l'objet d'un examen, l'association organisatrice statue sans être obligée de donner le ou les motifs de ses décisions. Toute réservation n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de son paiement intégral. Une fois admise, toute réservation engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est alors redevable du montant correspondant. En cas d'absence le jour de l'événement, le règlement ne sera pas remboursé sauf cas de force majeure et après acceptation de l'organisation qui disposera de l'emplacement attribué.

Le site n'est pas surveillé durant la nuit précédant l'événement. Ainsi, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de jour comme de nuit.

- **Article 6**: Qu'ils soient « particuliers » ou « professionnels », les Vendeurs doivent tous se présenter à l'enregistrement, dès leur arrivée, pour être identifiés sur le site par consignation sur le Registre des Vendeurs. Ils pourront ainsi s'enquérir de la situation de leur emplacement qu'ils prennent dans l'état et sont tenus de le rendre à l'identique. Toute détérioration sera facturée directement aux Vendeurs qui doivent être assurés en tant que tels, en cas de vol ou de dégradation à tout moment de la manifestation. Ils doivent pouvoir justifier de cette assurance auprès des organisateurs.
- **Article 7 :** Les emplacements doivent respecter strictement les dimensions préalablement définies par les organisateurs. Aucune installation ne doit dépasser sur les zones de circulation du public et sur les autres emplacements. Après déchargement des marchandises, tous les véhicules devront stationner sur le parking prévu à cet effet.
- **Article 8 :** L'organisation établit le plan de la manifestation et attribue les emplacements au fur et à mesure de l'inscription des admissions.
- Article 9 : Selon les conditions météorologiques, il sera possible de ranger ou quitter son stand avant 18 heures. L'association organisatrice ne saurait être tenue responsable des suites de conditions climatiques qui pourraient survenir durant la brocante. Au cas où les conditions de sécurité ne seraient plus requises, une fermeture pour cause d'intempéries ne pourrait se traduire par un quelconque dédommagement.
- **Article 10 :** Les Vendeurs s'engagent à respecter et ne pas encombrer ni couloirs de circulation, ni issues de secours.
- **Article 11 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou exclure tout Vendeur qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse réclamer une indemnité.
- **Article 12 :** Pour pouvoir vendre sur la bourse, tous les candidats sont tenus de renseigner intégralement leur bulletin d'inscription, notamment les éléments de nature fiscale. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de litiges d'un Vendeur avec les Services Fiscaux, des Fraudes ou Douaniers et Contributions.
- Article 13 : Tout bulletin d'inscription incomplet sera rejeté par les organisateurs.
- **Article 14 :** En remplissant et signant leur bulletin d'inscription, les Vendeurs acceptent le règlement en sa totalité.

Verrières, le 3 décembre 2015

### Lu et approuvé, le Vendeur :

(date et signature)

# **BROCANTE AUTO MOTO**bulletin d'inscription

### A remettre à l'APE de Verrières avant le vendredi 20 mai 2016 à midi

### **PARTICULIERS et PROFESSIONNELS**

Il est rappelé que cette brocante,  $1^{\text{ère}}$  BROC AUTO MOTO de Verrières, est exclusivement réservée aux articles se rapportant aux véhicules d'époque.

Vous proposez (cochez	la ou les cases correspond	dantes SVP):	
□ Pièces détachées	□ Documentation	□ Outillage	□ Habillement
☐ Miniatures	□ Vielles mécaniques		☐ Accessoires
☐ Produits d'entretien	□ Autres (:		)
Vous demandez (les en	nplacements sontau mètro	e linéaire):	
Nombre de mètres linéaire	es souhaités:	Mètres Liné	aires (ML)
Tarif du mètre linéaire san mètres de profondeur max	•	•	
Tarif du mètre linéaire cou réservé exclusivement aux			ore de places est limité et ent selon ordre de réservation.
Montant Total TTC de votr	e réservation :		
Sans Abri: ML x	<b>3,00</b> €soit=	€	
Couvert: ML x	<b>3,00</b> € soit =	€	
Chèque à rédiger à l'ordre de l	' <b>APE de Verrières</b> , puis à	remettre avant le	e vendredi 20 mai 2016 midi à:
	APE (	de Verrières	
	Place	da la mairia	

1ère Broc Auto Moto Brocante REGLEMENT - INSCRIPTION

86410 Verrières

Nom :Adresse Mail (obligatoire p		m : on) :
Qualité du demandeur :	PARTICULIER <sup>(1)</sup>	PROFESSIONNEL <sup>(1)</sup>
(1) Rayer la mention i nutile		
Demande ou observation p		
Je déclare avoir pris connai conditions générales de pa		cles du présent Règlement intérieur et des cante auto moto.
J'ai bien noté que, sans pro Vendeur à cette brocante.	duire cette attestation,	, je ne pourrai être accepté comme
Date :	Signature	∍ (obligatoire) :
-	) mai 2016 à m	igner et à remettre à l'association organisatrice, i <b>idi</b> , accompagnés de votre règlement total à
Pour les vendeurs unique	ment, adresse d'enve	oi de votre dossier d'inscription:
	Place	<b>e Verrières</b> de la mairie 0 Verrières
Pour toute information s « Nous contacter », du si		ci de laisser votre message sur la rubrique
	www.boursea	autoverrieres.fr
	Décision :	ADMIS sous le N° -
		NON ADMIS
		A Verrières, le :
	Les organisateur	S:

### Organisateur : Association APE de Verrières

Adresse : place de la mairie, 86410 Verrières

# 1ère Broc Auto Moto ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE

Personne physique (particulier)

Le dimanche 5 juin 2016, de 9h à 18h au stade de la garenne à Verrières (86410)

Je soussigné(e),
Nom : Prénom :
Né(e) le : à Département : Ville :
Adresse:
CP :
Titulaire de la pièce d'identité n° par
Déclare sur l'honneur :
- ne pas être commerçant(e)
<ul> <li>ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)</li> <li>ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)</li> </ul>
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Fait à le le
Signature
Ci-joint règlement demètres Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisati
Attestation devante de l'accommune à l'organisate di qui le join dia au l'égistie pour l'emise au Marie de la Commune d'organisation
Outputiestanus Association ADE de Venuiènes
Organisateur : Association APE de Verrières
Adresse : place de la mairie, 86410 Verrières
1ère Broc Auto Moto
ATTESTATION – INSCRIPTION BROCANTE
Personne morale (professionnel)
Le dimanche 5 juin 2016, de 9h à 18h au stade de la garenne à Verrières (86410)
Le amanene 3 juin 2010, de 311 à 1011 du stade de la garenne à Verneres (55 110)
lo couccionála)
Je soussigné(e),
Nom :
N° d'inscription au Registre du Commerce (commerçants) :
Né(e) le :à Département :
CP :
Tél : Portable : Email :
Titulaire de la pièce d'identité n° par
Titulaire de la piece d'identité il pai
N° immatriculation de mon véhicule :
Déclare sur l'honneur :
<ul> <li>ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)</li> <li>ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code pénal)</li> </ul>
The pus avoir participe a 2 dataes maintestations de memeritative da cours de Familie davie (ATC.11521 5 da code penar)
Fait à le le
Signature
Ci joint ràdioment de Frauri/omplessment neurune Jangueur de Frauri-
Ci-joint règlement demètres Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisati
1ère Broc Auto Moto

5/5